

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°09/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Aide au voyage scolaire du collège 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

M. le Maire informe l'assemblée des renseignements qu'il a pris auprès du collègue Roger Martin du Gard, concernant l'organisation du voyage scolaire du 1^{er} au 7 avril 2023 en République tchèque et en Pologne (coût de revient par enfant, reste à charge des familles...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'accorder une participation financière d'un montant de 100€ par élève qui a participé à ce voyage. Cette somme sera versée directement à la famille de l'élève concerné ci-après : Chanmoreau Maxime, Genet Valentin, Goncalves Aélian, Hart Elliott, Pereira-Chauveau Timéo, Pillault Loïc, Leclerc Clara, Manta Axel, Tirreau Laura, Vicente Louna.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°10/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : FREDON Centre-Val de Loire : adhésion 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de FREDON CVL relatif à l'adhésion et au programme départemental de lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de renouveler l'adhésion à FREDON Centre-Val de Loire pour 2023, qui s'élève à 71,39€ (0,11€/habitant),
- décide de s'abonner au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (ragondins, rats musqués) pour 2023, qui s'élève à 110€,
- l'engagement pour l'adhésion et l'abonnement complémentaire sera renouvelé par tacite reconduction aux mêmes conditions, sauf dénonciation adressée à FREDON CVL au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°11/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Coupes de bois 2023 : fixation des tarifs	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délivrance des coupes de bois pour l'année 2023 il y a lieu de fixer les tarifs de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de fixer le montant des coupes de bois de la façon suivante :
 - Bois de Marciau : bois sur pied = 6€/stère.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°12/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 des Affouages de Marciau	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Présentation et vote du Compte Administratif 2022 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie MUSOLESI.

Le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultat reportés	-	260,54€	-	-	-	260,54€
Opérations de l'exercice	158,10€	-	-	-	158,10€	-
TOTAUX	158,10€	260,54€	-	-	158,10€	260,54€
Résultat de clôture	-	102,44€	-	-	-	102,44€
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	158,10€	260,54€	-	-	158,10€	260,54€
RESULTATS DEFINITIFS	-	102,44€	-	-	-	102,44€

2. Constate que les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote :

11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Président de séance,
Jean-Marie MUSOLESI



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end, and a shorter horizontal stroke below it.

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°13/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 des Affouages de Marciau	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2022 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Yves CARLA, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



Diffusion sur le site internet : www.sancergues.fr le 13/04/2023

Transmis au contrôle de légalité le 13/04/2023

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°14/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Affectation du résultat 2022 des Affouages de Marciau sur le budget communal principal	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Vu la délibération n°40 en date du 4 juillet 2022 clôturant le budget annexe Affouages de Marciau au 31 décembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 102,44€ au budget communal principal à la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 (R002).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

<p>Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1</p> <p>Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023</p>	<p>Délibération du Conseil Municipal</p> <p>n°15/2023</p> <p>Séance du 11 avril 2023</p>
<p>Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
 Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
 Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
 Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Présentation et vote du Compte Administratif 2022 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie MUSOLESI.

Le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultat reportés	-	83.436,47€	-	1.866,60€	-	85.303,07€
Opérations de l'exercice	782.915,43€	880.883,62€	1.403.073,30€	676.443,36€	2.185.988,73€	1.557.326,98€
TOTAUX	782.915,43€	964.320,09€	1.403.073,30€	678.309,96€	2.185.988,73€	1.642.630,05€
Résultat de clôture	-	181.404,66 €	724.763,34€	-	543.358,68€	-
Restes à réaliser	-	-	-	978.000,00€	-	-
TOTAUX CUMULES	782.915,43€	964.320,09€	1.403.073,30€	1.656.309,96€	2.185.988,73€	2.620.630,05€
Résultat de clôture budget Affouages de Marciaud	-	102,44€	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	181.507,10 €	-	253.236,66€	-	434.743,76€

2. Constate que les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Réintègre le résultat de clôture du budget annexe Affouages de Marciau suite à la clôture de ce dernier au 31/12/2022 par délibérations n°40 en date du 4 juillet 2022 et n°14 du 11 avril 2023 (affectation du résultat).
5. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote :

11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Président de séance,
Jean-Marie MUSOLESI

A blue circular official stamp of the Mayor of Sancergues (CHER) is overlaid with a handwritten signature in black ink.

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'C' followed by a horizontal line.

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°16/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2022 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Yves CARLA, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



Signature of Jean-Luc CHARACHE, Mayor, over a blue circular official stamp of the Mairie de Sancergues (Cher).

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



Signature of Bruno CHAPELIER, Secretary of the meeting.

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°17/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Affectation du Résultat 2022 de la Commune	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Vu la délibération n°40 en date du 4 juillet 2022 clôturant le budget annexe Affouages de Marciau au 31/12/2022 ;
Vu la délibération n°14 en date du 11 avril 2023 affectant le résultat 2022 du budget annexe Affouages de Marciau au budget communal principal ;
Vu la délibération n°15 en date du 11 avril 2023 approuvant le Compte Administratif 2022 de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de maintenir le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 181.507,10€ à la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 (R002).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°18/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le budget de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 043 715,13€ et en dépenses et recettes d'investissement à 3 413 917,33€ présenté par M. le Maire ;
- donne délégation de pouvoir à M. le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°19/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Fongibilité de crédits 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°37 du 13 juin 2022 décidant du passage à la M57 au 01/01/2023 ;
Vu la délibération n°18 du 11 avril 2023 du vote du Budget Primitif 2023, donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel.

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 38 033,51€
- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 74 186,55€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve les limites des mouvements de crédits de chapitre à chapitre fixées par M. le Maire.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



A blue circular official stamp of the Mairie de Sancergues (Cher) is visible behind the signature.

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°20/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Vote des taxes 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2023
 - Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 38,05 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 36,27 %
 - Taxe d'Habitation (TH) : 24,87 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,70 %

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°21/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Participations aux organismes de regroupement 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de joindre le tableau détaillant les participations aux organismes de regroupement au budget 2023.

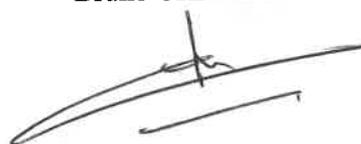
Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



A blue circular official stamp of the Municipality of Sancergues is visible behind the signature.

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



PARTICIPATIONS 2023 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

SIAEP de la région de Sancergues	520€
Syndicat de Transport Scolaire	1.954€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Cimetière	16.345€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Assainissement-Eaux Pluviales	7.069€
Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois	3.047€
SDE18	6.200€
RASED	123€
Cher Ingénierie des Territoires (CIT)	140€
ASA de la Vauvise	91€
TOTAL	35.489€

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER



Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°22/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Amortissements 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide les amortissements suivants (voir tableau descriptif ci-joint) pour l'année 2023.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

Opération d'Ordre - Recette d'investissement

Compte	N° Inventaire Trésorerie	REF MAIRIE	Montant Total	Date Acquisition	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	RESTE A AMORTIR APRES 2023
2804182	20170000007	TRVX EP REVE LE MINERAL	1 266.02	22/02/2017	126.00	126.00	126.00	126.00	130.82						508.82
2804182	20170000008	TRAVAUX EP SARRE	1 155.17	22/02/2017	115.00	115.00	115.00	115.00	119.13						464.13
2804182	TRAVAUX EP RTE DE BOURGES		265.46	16/06/2017	26.00	26.00	26.00	26.00	30.36						108.36
2804182	20170000021	TRVX EP PRISES GUIRLANDES	1 224.23	06/12/2017	122.00	122.00	122.00	122.00	125.39						491.39
2804182	EP ENFOUISS RESEAUX	TRVX ENFOUIS RESEAUX RN151	31 555.17	30/05/2016	3 155.00	3 155.00	3 155.00	3 158.62							9 468.62
2804182	TRVX EP RUE DE LA CAMUZE		373.59	13/11/2018	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	40.23					188.23
2804182	TRVX EP REVE SABLONNIERE		5 359.61	11/06/2018	535.00	535.00	535.00	535.00	535.00	543.65					2 683.65
2804182	TRVX EP REVE CHAMP FOIRE		2 225.03	12/06/2018	222.00	222.00	222.00	222.00	222.00	226.53					1 114.53
2804182	TRVX EP EXTENSION BOURLON		599.69	11/06/2018	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	67.72					303.72
2804182	TRAVAUX RENOV EP	foyers vétustes	994.73	11/04/2019	99.00	99.00	99.00	99.00	99.00	99.00	103.73				598.73
2804182	TRVX EP REVE PETITS JARDI	panne	196.35	03/05/2019	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	25.35				120.35
2804182	TRVX EP REVE PETITS JARDINI	panne	196.35	04/12/2019	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	25.35				120.35
2804182	TRVX EP REVE CAMUZE	plan rève	223.38	31/01/2020	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	25.38			157.38
2804182	TRVX EP PRISES GUIRLANDES	panne	333.28	20/04/2020	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	36.28			234.28
2804182	TRVX EP AV. LIBERATION	panne	635.72	10/05/2021	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	59.72			507.72
2804182	TRVX EP MAURICE DELAFOSSE	panne	337.39	10/05/2021	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	31.39			269.39
2804182	TRVX EP RUE DES FOLIES	panne	777.15	07/10/2021	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.67			621.71
2804182	TRVX EP RUE DE LA CAMUZE	rénovation	8 160.28	30/11/2021	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03			6 528.22
2804182	TRVX EP RTE CHARENTONNAY	panne	447.03	04/05/2022	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70	44.70			402.33
2804182	TRVX EP ARMOIRE AV LIBERATION	panne	1 461.55	04/08/2022	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16	146.16			1 315.39
2804182	TRVX EP ARMOIRE LAPAUTRE	panne	1 689.37	23/11/2022	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94	168.94			1 520.43
28051	SEGILOG 2022	logiciel	2 948.40	28/06/2022	2 948.40										0
2804181	ER RUE LAPAUTRE		900.00	16/11/2015	90.00	90.00	90.00								180.00
Opération d'Ordre - Dépenses de Fonctionnement					63 324.95	8 978.95	6 030.55	6 030.55	5 944.17	2 802.25	2 421.68	1 560.98	1 413.21	1 344.59	27 907.73
681															

R. Pe Maire
Jean-Luc CHARACH



R. Pe secrétaire de mairie
Bruno CHAPELIER

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°23/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Subvention au CCAS 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide le versement d'une subvention au Centre Communal d' Action Sociale de la commune d'un montant de 6 000€. Cette somme sera prélevée à l'article 657362 du Budget Primitif 2023.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 31/03/2023 Date d'affichage : 31/03/2023	Délibération du Conseil Municipal n°24/2023 Séance du 11 avril 2023
Objet : Subventions aux associations 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Jean-Pierre PERNEL

Absents représentés : Thierry CARLIER donne pouvoir à Samuel LECAS
Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI
Isabelle RICHARD donne pouvoir à Bruno CHAPELIER
Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Caroline GANIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Bruno CHAPELIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la répartition des diverses subventions aux associations pour l'année 2023 (voir détail annexé ci-joint).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 11 avril 2023

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER

DETAIL DES SUBVENTIONS 2023

Article 65748

NOM	SUBVENTION 2023
COMITE DES FETES DE SANCERGUES	600€
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE-MATERNELLE	650€
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SANCERGUES	250€
ASSOCIATION AAPPMA LE GARDON DE LA VAUVISE	300€
AMIS BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU CHER	100€
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (APF)	50€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	700€
TENNIS CLUB DE SANCERGUES	650€
4S SAINT SATUR	820€
HERRY'BAMBELLE	300€
A.D.M.R. BAUGY	100€
JUDO CLUB SANCERGUOIS	500€
FACILAVIE	250€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300€
GRAHL	300€
VOLLEY DETENTE DE SANCERGUES	100€
CLUB DE PAINTBALL LES CANARDEURS	300€
LES ARCHERS DE LA VAUVISE	200€
ASSOCIATION EN RANG PAR DEUX	300€
ASSOCIATION SAINTE BARBE	973,50€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SANCERGUES	300€
SECTION JEUNES SAPEURS-POMPIERS PAYS VAL SANCERROIS	100€
S.B.P.A. DU CHER	325,50€
COMITE DE BAUGY-AVORD DU SOUVENIR Français	100€
DIVERS	2931€
TOTAL PREVU	11 500€

M. le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Bruno CHAPELIER